#### CONSEIL D'ADMINISTRATION UNSS

#### 19 MAI 2020

## Déclaration liminaire des élus des AS Mélanie Peltier et Eric Olivero, Académie de Versailles

Madame la directrice, Monsieur le représentant du ministre de l'EN, Mesdames et Messieurs membres présent-e-s à ce CA de l'UNSS,

Dans ce contexte particulièrement difficile, nous sommes heureux de pouvoir participer à ce CA aux modalités inédites. L'adaptation progressive de la pratique sportive au regard des protocoles sanitaires a déjà démarrée et elle va se poursuivre dans les semaines et les mois à venir. Dans cette situation, que nous espérons transitoire, l'UNSS doit s'appuyer sur les acteurs de terrain que sont des professeurs d'EPS-animateurs d'AS pour réfléchir, trouver et mettre en œuvre les meilleures modalités possibles vers un retour à la normale.

Cependant, comme bon nombre de nos collègues animateurs-trices du sport scolaire qui nous ont interpellés, nous avons lu avec effarement le protocole relatif au dispositif « Sport, santé, culture, civisme ». Ce nouveau dispositif « 2S2C » a pour objectif de proposer localement une pratique d'activités physiques et sportives aux élèves des collèges et des lycées, sur le temps scolaire, encadrée par d'autres intervenants que leurs professeurs d'EPS.

L'UNSS est partie prenante dans l'organisation de ce dispositif. Nous profitons donc de ce CA pour vous exprimer, madame la directrice et M. le représentant du ministre notre colère de voir qu'une fois de plus les principaux acteurs du sport scolaire ont été mis à l'écart du débat.

Comment se fait-il en effet que ni la profession, ni les élu-e-s des AS, ni les cadres des services déconcentrés UNSS n'aient été consulté-e-s en amont à propos de ce dispositif ?

Comment se peut-il, au sortir de cette période de confinement, que l'on fasse appel à des intervenants sportifs extérieurs pour assurer la reprise de l'activité sportive dans les établissements scolaires en ignorant purement et simplement les professeurs d'EPS qui en ont la responsabilité et la mission ?

La pratique physique et sportive est institutionnalisée par un horaire d'enseignement obligatoire de la maternelle à la terminale et par une pratique volontaire dans nos AS. Elle est enseignée par des professeurs formés et recrutés à bac+5 dans le cadre scolaire. Elle est organisée par des projets pédagogiques votés en CA. Aussi, nous ne pouvons accepter de tels choix où une simple convention suffirait pour mettre en place le champ sportif de ce 2S2C ...

Comment peut-on reconnaître les capacités d'adaptation et de détermination de la profession, selon JM Blanquer dans le BO du 7 mai 2020 : « Grâce à l'engagement des professeurs et de tous les personnels, l'éducation nationale a montré sa capacité d'adaptation et sa détermination à assurer la continuité du service public. » et en même temps ne pas demander à cette même profession et en toute légitimité, d'assurer sa mission en l'adaptant aux nouvelles contraintes ?

Nous sommes absolument certains qu'après avoir traversé la période du confinement en faisant preuve d'innovation et de professionnalisme pour assurer en EPS la continuité pédagogique souhaitée (ce qui n'a pas manqué d'être salué par les familles et loué par nos corps d'inspections), les équipes pédagogique d'EPS réussiront à faire face aux préconisations du ministère des sports et du protocole sanitaire de l'Education nationale, en attendant un retour à la normale pour proposer une éducation physique, sportive et artistique de la meilleure qualité possible à tous les élèves.

Et elles le feront sans avoir besoin d'un 2S2C!

Comment accepter par ailleurs que le dispositif 2S2C soit prioritaire dans l'accès aux installations sportives par rapport à l'EPS obligatoire et au sport scolaire ouvert et accessible à tous ?! Avec ce dispositif, le risque est grand d'une mise en concurrence accrue pour l'accès aux équipements sportifs comme c'est déjà le cas dans certaines villes situées en zone verte.

De nombreux professeurs d'EPS sont impliqués dans les clubs sportifs et à ce sujet nous souhaitons rappeler ici toute notre solidarité avec le mouvement sportif associatif. Mais en aucun cas, la mise en concurrence entre la pratique sportive scolaire et fédérale ne peut être la solution à envisager pour bien préparer les JOP de 2024 comme semble le préconiser le protocole du 8 mai. Nous regorgeons d'idées bien meilleures pour améliorer et augmenter la « sportivisation » de notre jeunesse !

Puisque ce CA a pour ordre du jour les questions budgétaires, nous ne comprenons pas le choix du ministère de l'Education Nationale qui alloue un budget de 250 000 000€ à ce nouveau dispositif!

Les modalités de mise en place sont plus que floues, sur la temporalité durant laquelle seront versées ces sommes. Et même si on peut imaginer que le volet sportif ne recouvre qu'un tiers de cette somme, cela représente tout de même 83 000 000€ soit 2.5 fois le budget total de l'UNSS! Fédération pourtant reconnue, citée et enviée comme modèle en France et au-delà...

Pour faire face à cette crise sanitaire aux conséquences sociales dramatiques, c'est d'une véritable unité nationale dont notre pays a besoin (unité nationale d'ailleurs appelée de tous ses vœux par notre président de république lors de ses allocutions officielles...) et non pas de poursuivre tête baissée, sur le dangereux terrain des mises en concurrences entre les secteurs et les personnels.

Suite à notre déclaration et celles du SNEP-FSU et du SE-UNSA, nous avons eu droit à deux interventions pour répondre à notre inquiétude et notre questionnement quant au dispositif « 2S2C » :

Réponse de la directrice nationale de l'UNSS nous a fait part tout d'abord de son mécontentement d'être selon elle la cible d'attaques personnelles dans des tribunes et sur des sites la présentant comme responsable de la communication faite sur le dispositif « 2S2C ». Elle justifie la position prise par l'UNSS nationale en expliquant que pratiquer la politique de la chaise vide n'a jamais été dans ses habitudes et qu'au vu d'un tel dispositif, l'UNSS a tout intérêt à l'investir afin de rencontrer de nouveaux partenaires. Elle s'étonne du nombre important de références faites à l'EPS dans les déclarations et rappelle qu'elle est bien uniquement Directrice nationale du Sport scolaire qu'elle prend soin de bien distinguer de l'EPS ...

**Réponse du représentant du ministre de l'EN** pour qui c'était le premier CA UNSS, fut très évasive tentant tant bien que mal et sans grande conviction dans la voix, de nous rassurer sans arguments forts à nous avancer. Au regard de ce retour, **Denis Lecamp (élu des AS)** a ensuite questionné le représentant du ministère de l'EN : Pouvez-vous nous confirmer que le dispositif 2S2c n'est que transitoire, et est-ce que cela veut dire que le financement est juste pour la crise sanitaire ? Donc à la fin de la crise sanitaire en espérant que ce soit le plus rapide possible les 2S2C disparaissent ? Ce à quoi il a répondu qu'il y croyait....

**Aucune réponse de l'Inspection générale** présente à ce CA UNSS s'est faite la plus discrète possible car elle n'a pas pris part au débat, ni n'a exprimé de position à propos du 2S2C.Un silence somme toute vraiment inquiétant et qui en dit long...

Il est important de souligner qu'à toutes les questions soulevées dans notre déclaration AUCUNE des deux interventions (DN et représentant du ministre) n'a tenté d'apporter un quelconque élément de réponse ...

- 1) Approbation du PV du CA du 8 octobre 2019 : vote POUR à l'unanimité
- 2) Approbation du PV du CA du 3 décembre 2019 : vote POUR à l'unanimité
- 3) Présentation des arrêtés et états financiers 2019

Questions des élus des AS à propos du budget réalisé 2019 :

1.comment expliquer l'écart qui existe au niveau des affiliations, - 375 ?

**Réponse de la Directrice Nationale** : Nous avons pu récupérer les fichiers de tous les établissements auprès de la DEGSCO, ce qui va nous permettre de savoir exactement le nombre d'établissements s<qui devrait

être affiliés. Jusqu'ici nous n'avions pas ce type de documents, ce qui fait que par exemple lorsqu'un lycée GT et une section professionnelle qui avaient deux numéros d'établissement n'en font plus qu'une AS par dérogation, cela peut expliquer ce décalage. On regardera donc avec cette liste le nombre exact d'établissements qui ne sont pas affiliés, ce qui ne devrait pas être puisque l'affiliation est une obligation. On regardera donc avec cette liste

2. Sur la ligne de la subvention du ministère des sports : 679 000 € ont été dépensés pour 1 million d'euros prévu. Sur quelle ligne retrouve-t-on la différence ? Si nous nous référons au rapport du commissaire aux comptes, il y a 251 000 € de fonds dédiés sur subvention, mais si nous réalisons la somme, nous arrivons à 930 000 € et non pas 1 million d'€. Il y a donc le 70 000 € que nous ne repérons pas.

**Réponse du commissaire aux comptes** : Je vous confirme que les fonds dédiés et fléchés correspondent à ce que vous avez dit, cela dit pour les 70 000 € je ne je peux pas vous répondre, il y a sûrement une explication de la part du financeur.

**Réponse Madame la directrice nationale de l'UNSS**: Pour les 70 000 € d'écart, je peux pas vous répondre on demandera à **Mme Decrénisse** (DNA en charge des questions financières)

3. Nous souhaiterions avoir un éclaircissement sur les 4 518 994 € de produits constatés d'avance, puisque sur le précédent budget, la ligne était à 88 000 €, nous souhaiterions savoir à quoi cela correspond ?

**Réponse du commissaire aux comptes**: En ce qui concerne les produits constatés d'avance, cela correspond au fait que les licences auraient dues être versées en janvier 2020 alors qu'elles ont été versées en décembre 2019. Ainsi, ces licences sont neutralisées, puisque cela ne concerne les comptes que de l'année 2020.

4. Est-ce normal que les résultats d'exercices apparaissent dans l'excédent / insuffisance de l'association puisqu'auparavant cela n'existait pas ?

#### Pas de réponse de M. le commissaire aux comptes

Vote: POUR / CONTRE / ABSTENTION les élus des AS se sont abstenus sur ce vote

Mme la directrice nationale de l'UNSS nous présente les nouveaux outils d'analyse et de régulation financiers à l'intention des services déconcentrés

#### 4) Questions diverses des élus des AS

## A propos des élections UNSS :

Au regard du BO du 12/09/2019, la commission électorale composée du président de l'UNSS ou de son représentant, de la directrice nationale de l'UNSS ou de son représentant et de 2 membres du conseil d'administration qui aurait dû se réunir pour procéder au dépouillement et à la proclamation des résultats au plus tard le jeudi 7 mai 2020 a-t-elle eu lieu ?

A notre connaissance, les AS n'ont pas été informées des résultats, ceux-ci n'ont pas été affichés sur les sites de l'UNSS et académiques.

Nous tenons encore une fois à soulever les nombreux problèmes qui ont eu lieu tout au long de ce processus électoral complexe.

Nous souhaitons vivement que pour les prochaines élections, des modalités communes et explicites soient envoyées à chaque service UNSS, à chaque étape de la procédure de vote pour une uniformatisation sur tout le territoire. Les élus des AS sont tout à fait disposés à participer à des groupes de travail sur la préparation de ces futurs temps électoraux.

Remarque de Mélanie Peltier (élue des AS): Nous avons été destinataire des résultats des élections UNSS en date du 15 mai 2020. Ces résultats ont d'ailleurs été publiés sur le site national UNSS ce dont nous nous réjouissons. Certaines académies ont également mis en ligne les résultats.

Il est regrettable que tout le processus électoral n'ait pas été aussi bien réalisé que la dernière phase.

**Réponse de la directrice nationale de l'UNSS** : par rapport au groupe de travail sur les prochaines élections UNSS, elle est tout à fait favorable à la participation des élus des AS à ce groupe de travail.

#### A propos du budget réalisé 2019

Nous constatons avec intérêt que les partenariats divers ont amené un excédent de 158 902€. Nous souhaiterions avoir la liste des différents partenaires ainsi que les sommes ou les dotations en matériel ou en mise à disposition de ceux -ci.

Concernant le chapitre « communication », nous demandons à nouveau que cette ligne soit plus détaillée. Cette ligne budgétaire est la seule à avoir presque doublée par rapport à ce qui avait été budgétée. Nous sommes conscients que la communication peut recouvrir plusieurs domaines aussi nous souhaiterions être éclairés sur les différentes formes que peut prendre la communication. Ainsi, pouvons-nous avoir plus de précisions et de détails sur le transfert de financement entre les chapitres Animations/compétitions et le chapitre Promotion/communication ?

#### Réponse de Nathalie Grand (DNA en charge de JO)

### Réponse de Charles Kashema (DNA en charge de la communication)

# A propos de L'ANS

Le budget 2020 a comme particularité l'instauration de l'ANS à la place du CNDS.

Cela représente un bouleversement dans les habitudes de fonctionnement De l'UNSS dans les territoires. En effet jusqu'à présent, la quasi-totalité des subventions étaient demandées et perçues par les services déconcentrés. Maintenant ce sont aux AS de faire les demandes de subvention sans vraiment y avoir été préparées. 51% de la somme allouée par l'ANS est à destination des AS. **Ou trouve-t-on dans les dépenses**, le reversement aux AS des sommes allouées au titre de l'ANS ?

Cette somme ne pourra être mise à disposition que si assez de dossiers sont déposés dans les temps en répondant à de nombreux critères (fonctionnement du « compte Asso », montage de dossier, ...). Cela va s'accompagner de la baisse des ressources des DR et DD UNSS.

Réponse de la directrice nationale de l'UNSS: L'ANS a produit un bouleversement au niveau du fonctionnement; avant la fédération n'avait pas forcément la visibilité de ce qui avait été fait. Maintenant c'est la fédération non seulement qui décide des critères d'éligibilité, mais qui en plus décide de qui en est le bénéficiaire. C'est une commission qui attribue ses subventions, et il nous a semblé logique que les membres qui ont travaillés sur l'élaboration du PDNSS soit ceux qui siègent également dans cette commission. Comme vous l'avez dit, le but de ces subventions, c'est de participer à l'augmentation des 3 millions de pratiquants supplémentaires à l'aulne de Paris à Paris 2024. Pour ce faire, l'ANS propose à chacune de ses fédérations de choisir les critères qui sont les plus performants et les plus pertinents pour pouvoir augmenter ce nombre de pratiquants qui n'est pas le nombre de licenciés.

Cependant, dans la note de service de l'ANS du 3 mars 2020 il est écrit : « L'objectif partagé et affiché est de réserver au moins 50% de la part territoriale aux clubs à échéance 2024. ». **Ainsi ne pouvons-nous pas imaginer une phase transitoire jusqu'en 2024** afin que d'une part les AS aient le temps de s'emparer réellement des démarches, et que les services déconcentrés ne se retrouvent pas subitement privés d'une partie de leurs ressources

**Réponse de la directrice nationale de l'UNSS**: Pour les 51 %, pour être clair il s'agit en fait de plus de 50 % aux AS, sachant que jusqu'ici nous avions que 8,7 % des A.S. qui faisaient des demandes. Si nous avions augmenté le nombre de critères pour rendre éligibles plus d'AS, alors comme vous l'avez fait remarquer au début nous réduisions le nombre de moyens à disposition des services puisque l'enveloppe est une enveloppe constante de 1 155 400 €. Or, l'ANS (ex FNDS ndlr) avait l'habitude de fonctionner avec des Fédérations pour lesquelles les clubs sont ceux qui produisent les événements. Les comités en produisent un peu, les ligues également.

Par équivalence des formes, l'ANS nous a demandé d'augmenter le pourcentage moyen dédié aux AS. C'est bien 51 %, mais à l'aune de 2024. Nous avons donc respecté la proposition de l'ANS, et ce n'est pas 51 % dès l'année prochaine mais sur une progressivité. Nous avons choisi de faire le double, 17 % (nous étions à

8,7 %) sur les AS, pour justement ne pas trop obérer les moyens qui habituellement était quasi exclusivement dédiés aux services, puisque nous avions 90 000 € qui étaient pris par les A.S., nous avions 650 000 € qui étaient pris par les services départementaux et à peu près 260 000 € qui étaient pris par les services régionaux.

L'ANS a compris que 100 % de ce qui était pris par les services départementaux et régionaux était de toute manière au bénéfice des AS. Cet argent et ces projets étaient utilisés, étaient réalisés pour que les élèves des associations sportives participent à différents événements, que ce soit de la compétition, du promotionnel ou de l'événementiel. Donc nous avons eu la possibilité d'une année moratoire pour apporter la preuve par les chiffres et la réalisation qu'effectivement le fait que les AS ne soient pas directement dotées n'était pas contradictoire avec la volonté de l'ANS de pouvoir travailler auprès des clubs (donc pour nous les A.S) et d'augmenter le nombre de pratiquants.

Pour autant cette proposition qui nous a tous mis en difficulté au départ, pouvait nous apporter plusieurs points positifs ; Le premier point positif, une de nos particularités c'est de faire pour les élèves par les élèves. Et nous avons pu faire valoir l'AS organisatrice et donc aller au bout de nos propositions pour que ce soit une A.S. qui organise au bénéfice d'autres AS une manifestation qui bien sûr serait accompagnée par les services, mais du coup ce serait totalement organisé par une association sportive avec des critères la Multi activité qui correspond aux fondements de l'UNSS. Avec donc tous les postes des différentes fonctions tenus par des élèves du et cette dimension de formation et d'accompagnement des enseignants qui sont bien là pour apporter une plus-value d'EPS et donc permettre à ces jeunes de devenir les futurs dirigeants de demain.

D'autre part, les 4 critères retenus dans la lettre de cadrage de l'UNSS ne sont pas forcément en adéquation avec les besoins réels des AS. Le premier est un prolongement du fond de solidarité. Le second, pour être pertinent, demande un travail de réflexion de toute l'équipe éducative d'un EPLE, ce qui a été difficile cette année. Le troisième est plus du ressort du district que de l'AS. Le dernier est lui totalement pertinent mais ne concerne qu'une partie ciblée des AS. (Voir question spécifique DOM). Afin de permettre aux AS de se familiariser avec les nouvelles procédures, ne peut-on pas demander que chacune d'entre elles soit invitées à un temps déchange avec les acteurs du sport scolaire départemental avec comme programme : le futur PNDSS 2020 2024 et la construction des PDDSS et PADSS, l'ANS (définition, objectifs, montage de dossier) et les perspectives pour la rentrée 2020.

Réponse de la directrice nationale de l'UNSS: Nous avons donc travaillé sur des critères d'instruction des dossiers de façon à ce que chacun des services puisse être le plus discriminant possible pour que les A.S. qui vont être retenues (et nous nous allons faire pareil au niveau de la direction nationale avec les dossiers des services) pour que ce soit une manière de présenter à l'ANS puisque tous ces projets vont remonter, des projets innovants qui seront le reflet des particularités du sport scolaire. Cela faisait partie de vos propos dans la déclaration liminaire, pour montrer que la France qui est le seul pays au monde à avoir une structuration de son sport scolaire tel que cela est fait en tout cas dans le second degré, pour montrer à quel point c'est important de préserver cette dimension sport scolaire. Celle-ci permet d'augmenter et de générer un certain nombre de projets qui contribuent à l'augmentation du nombre de pratiquants, et comme je le dis toujours, nos licenciés s'ils réussissent leur cursus scolaire, nous les perdons c'est donc ce qui permettra ensuite de mieux ancrer les habitus de pratique chez les jeunes et de pouvoir affirmer qu'ils pourront ensuite poursuivre dans le monde fédéral. Cela permet de structurer une réflexion avec le lien école monde extrascolaire comme un fil conducteur au bénéfice du parcours sportif de l'élève.

Enfin compte-tenu de notre demande de progressivité dans le pourcentage des sommes allouées aux AS et compte tenu de la situation très particulière de cette fin d'année scolaire, ne peut-on pas demander un report de la date butoir de dépôt des dossiers?

**Réponse de la directrice nationale de l'UNSS**: Le dernier point que vous abordiez c'était sur la formation, depuis le 12 février, premier courrier qui a été envoyé dans les services, Il y a possibilité de faire des formations et d'accompagner les associations sportives. Le but n'était pas de faire des formations pour le plus grand nombre, sinon on aurait enlevé tous les moyens dédiés aux services. Nous l'avons fait de manière

discriminante, soit pour les A.S. les plus en difficulté, soit celles qui étaient accompagnées, Et là on peut vous dire que nous avons eu un accompagnement de l'ordre de 66 000 € pour les fonds de solidarité, sachant qu'il y a une enveloppe dédiée de l'ANS pour les DOM. Pour le reste nous serons très discriminants pour les A.S., pour être sûr que les services puissent continuer à être éligibles à ces subventions puisque c'est eux qui vont produire des activations et de la pratique pour les jeunes.

**M Lecamp (élu des AS)**: si je comprends bien, une académie ou un département qui ferait zéro demande de la part des A.S., l'ensemble des subventions de l'ANS iraient aux directions départementales.

**Réponse de la directrice nationale de l'UNSS**: il n'y a pas de territorialisation a priori mais ce n'est pas parce que le département n'a pas fait de propositions pour ses AS que pour autant il ne peut pas, lui avoir des projets qui permette de drainer énormément d'associations sportives et d'être éligible. C'est à la fois la cohérence entre le PNDSS et le PADSS, le nombre de pratiquants qui sont concernés, l'innovation du projet, le lien qu'il peut y avoir entre les différents partenaires qui est retenu.

### A propos des Outres-mers:

#### - ANS et les outremers :

Les outremers s'inquiètent particulièrement de la bascule des subventions des fonds CNDS sur l'ANS. La transition opérée n'a fait l'objet que de peu de communication en direction des Associations qui ne sont pas du tout au fait du fonctionnement du « compte Asso ». La lourdeur de ce système risque de mettre en très grande difficulté un secteur déjà très en souffrance. Il est d'autant plus inquiétant que les SD et SR selon ce qui est annoncé se verront amputés d'un budget qui leur étaient jusqu'à lors dévolu faute de dossiers suffisamment instruits.

L'annonce d'une enveloppe protégée n'est pas de nature à rassurer les AS car les SD ou SR seront amenés à émettre normalement des avis favorables ou défavorables sur la qualité des dossiers proposés s'ils existent! L'obscurantisme des processus d'attribution nous laissent à penser que ces fonds non réclamés faute de projets seront perdus. Quelles réponse l'UNSS nationale peut apporter de nature à nous rassurer?

**Réponse de la directrice nationale de l'UNSS** : il y a une enveloppe dédiée de 206 523 € pour les A.S. Cette somme est le reflet de ce qui avait été dépensé et demandé les années précédentes. Donc ce n'est pas une enveloppe qui a été prise au hasard et qui a été dédiée aux outre-mer.

Pour cette année cela a été encore plus difficile qu'en métropole, car notamment en Martinique et en Guyane les enfants n'ont pas eu l'école depuis le mois de janvier. Les problématiques diverses n'ont pas permis aux cadres départementaux d'être en lien comme ils l'auraient souhaité avec les AS.

Le travail avec les outre-mer montre que nous ne les avons pas oubliés, l'ANS a organisé une « Visio » spéciale pour l'outre-mer à laquelle l'ensemble de nos personnels pour des raisons d'horaire n'ont pas pu tous participer. Un compte rendu a été fait et diffusé à l'ensemble des cadres de l'outre-mer.

J'entends bien que certaines AS soient inquiètes sur les critères discriminants, mais ce sont exactement les mêmes qu'en métropole et ils sont non seulement totalement transparents mais construit avec l'ensemble des cadres de la structure.

Parmi les AS dites en difficulté, l'outre-mer en fait partie. Il n'y avait que six dossiers d'outre-mer qui ont été remontés.

Je crois que notre association là aussi, prône l'adhésion, l'engagement et non la consommation...

Alors malgré la relance de nos services auprès de certaines A.S., qui n'ont pas répondu, peut-être avaientelles des raisons de ne pas répondre, en tout cas l'ensemble des services ont été clairement sollicités pour
que la totalité de l'enveloppe qu'ils avaient puisse être utilisée car si tel n'est pas le cas, elle est perdue pour
l'UNSS. Elle ne peut pas être réintégrée sur les enveloppes de métropole.

### - Les déplacements ultramarins et les budgets de transport :

L'Actuelle situation sanitaire a supprimé la totalité des championnats de France et l'ensemble des déplacement Ultramarins. Le budget déplacement des outremers représente une très grande part des enveloppes attribuées par le National mais aussi des collectivités locales. Au-delà des engagements auprès de transporteurs (avion) qui risquent d'être perdus, les associations et services qui ont perçus des

subventions à cet effet seront normalement amenés à rembourser les sommes perçues du fait que les actions n'ont pas été menées! Que Propose le National pour éviter de plomber définitivement les finances des outremers (mais aussi des académies métropolitaines) déjà très fragiles?

**Réponse de la directrice nationale de l'UNSS**: Personne n'a rien perdu puisque vous n'êtes pas sans connaître l'ordonnance de mars 2020 qui précise dans le cadre de l'urgence sanitaire qu'il n'y aura pas de perte et que les prestataires auxquels on s'est adressé auront trois possibilités pour répondre avec leurs partenaires :

- premier point, le report de ce qui a été engagé.
- la deuxième possibilité, c'est le report, pas sur la même chose mais un report séquencé et parcellisé avec un remboursement éventuel.
- La troisième modalité c'est éventuellement le remboursement.

Et donc à ce jour il n'y a pas plus de raisons qu'il y ait plus de perte, pour les territoires d'outre-mer qu'en métropole, notamment sur les engagements, les arrhes qui ont été versés pour les parties réservations ou hébergement que pour les compétitions que nous avions prévu.

En revanche, comme ce sont des subventions qui sont données par partie, nous n'avons pas connaissance de la subvention effective qui sera attribuée dans la mesure ou les sommes n'auront pas été utilisées aux fins pour lesquelles elles auraient pu être utilisées en prévisionnel.

## - Le cas de la Guyane :

La Guyane souffre depuis de nombreuses années de disfonctionnement récurrents qui feront l'objet d'une question très particulière à traiter en dehors de l'ordre du jour de cette séance.

Toutefois une très grande inquiétude nous anime en matière d'attribution des fonds ANS cette année car quasiment seul le SR Guyane était récipiendaire des Fonds CNDS. Apparemment, Il n'est pas certain que cela soit possible cette année pour des raisons d'inscription administrative de la structure académique ... L'UNSS nationale peut-elle nous rassurer sur ce point ?

**Réponse de la directrice nationale de l'UNSS**: La Guyane, c'est un peu compliqué d'aborder ça de cette manière là en CA mais ce que je peux vous dire c'est que nous sommes en lien avec le secrétaire général de la Guyane pour faire en sorte que nous puissions avoir un mode de fonctionnement qui redevienne un mode de fonctionnement ordinaire au minimum, et donc nous aurons avant la fin de l'année une décision qui sera prise dans un sens ou dans un autre et qui permettra d'avoir un fonctionnement qui sera plus satisfaisant de la totalité des actions qui sont attendues du service.

Je devais me rendre l'année dernière pour accompagner la rentrée, je n'ai pas pu le faire, peut-être que j'y arriverai cette année et que peut-être du coup nous ferons une réunion de l'ensemble des A.S. et nous monterons des groupes de travail. Mais de toute façon il y aura un travail très particulier qui sera fait avec la Guyane.

Autres questions des élus des AS: Ou trouve-t-on dans les dépenses le reversement aux AS des sommes alloués au titre de l'ANS? Cette somme ne pourra être mise à disposition que si suffisamment de dossier ont été déposé dans les temps en répondant à de nombreux critères (fonctionnement du « compte Asso », montage de dossier, ...). Cela va s'accompagner de la baisse des ressources des DR et DD UNSS.

**Réponse de la directrice nationale de l'UNSS**: C'est directement l'agent comptable de l'ANS qui envoie directement aux A.S., cela ne passe pas par les comptes de l'UNSS. Les sommes qui apparaissent sur le budget sont la partie que l'ANS verse pour le fonctionnement des services.

**Remarque de Denis Lecamp** (élu des AS) : Donc on peut dire que c'est les 83 % qui restent, sachant que les 17 % sont versés directement aux A.S. ?

Réponse de la directrice nationale de l'UNSS : Oui éventuellement, C'est ça.

Remarques des élus des AS à propos des perspectives pour la rentrée : Enfin compte tenu de notre demande de progressivité dans le pourcentage des sommes alloués aux AS et compte tenue de la situation très particulière de cette fin d'année scolaire, ne peut-on pas demander un report de la date butoir de dépôt des dossiers ?

**Réponse de la directrice nationale de l'UNSS** : L'ANS y a sûrement pensé, mais pour l'instant elle n'en a pas fait part, pour l'instant nous n'avons pas d'autres échéancier que celui qui avait été proposé.

Remarque de Denis Lecamp (élu des AS) : Est-ce que vous pourriez vous faire le porte-parole de cette demande auprès de l'ANS ?

Réponse de la directrice nationale de l'UNSS : Oui bien sûr.